

COLLOQUE

Droit et économie :

des divergences aux convergences



JEUDI 6 AVRIL 2017

Entrée libre

Sous la direction scientifique de :

Serge Schweitzer (Université Aix-Marseille)

Loïc Floury (CRICES, CREEADP)

9h00

Ouverture

Éric de LABARRE, *président de l'ICES*

9h15

Accueil

Yannick DAVID, *directeur du département de droit de l'ICES, membre du CRICES*

9h25

Hommage au professeur Ejan MACKAAY

Pascal SALIN, *professeur émérite de l'Université Paris-Dauphine*

9h45

Droit et économie : un programme de recherche scientifique

Ejan MACKAAY, *professeur émérite de l'Université de Montréal*

10h40

Pause

LA POSITION DU PROBLÈME

*sous la présidence de M. François SAINT-BONNET,
professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II), directeur du CRICES*

11h00

Droit et économie : du divorce à la réconciliation

Serge SCHWEITZER, *maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille,
membre du CRICES*

12h00

Pause déjeuner

LA DÉCLINAISON DES PROBLÉMATIQUES

*sous la présidence de M. Tanneguy LARZUL,
conseiller d'État*

13h30

Le droit des affaires et l'AED : le cas de la propriété intellectuelle

Jean-Pierre CLAVIER, *professeur de droit privé à l'Université de Nantes*
Pierre GARELLO, *professeur d'économie à l'Université d'Aix-Marseille*

14h15

Le droit constitutionnel et l'AED : corriger les défaillances de la démocratie

Éric OLIVA, *professeur de droit public à l'Université d'Aix-Marseille*
François FACCHINI, *professeur d'économie à l'Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne*

15h00

Questions / débats

15h30

Pause

- 15 h 45 **Le droit pénal et l'AED : le cas de l'économie de la peine**
Jean PRADEL, *professeur émérite de l'Université de Poitiers, membre du CRICES*
Loïc FLOURY, *doctorant en droit privé, responsable du parcours droit-économie à l'ICES, membre du CRICES*
- 16 h 30 **Le droit social et l'AED : l'ubérisation et le contrat de travail**
Franck PETIT, *professeur de droit à l'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse*
Pierre BENTATA, *professeur d'économie à l'ESC, Troyes*
- 17 h 45 **Conclusion**
Droit et Économie : vers la réunification ?
William MAROIS, *recteur de l'académie de Nantes*
- 18 h 15 **L'ICES, le droit et l'économie**
Éric de LABARRE, *président de l'ICES*

Droit et économie : des divergences aux convergences

Le droit et l'analyse économique ont longtemps cheminé ensemble. Certes, les buts poursuivis par les deux disciplines n'étaient pas identiques. Les économistes vont fondamentalement s'interroger sur les questions suivantes : Quels sont les motifs qui amènent des individus à agir comme ils le font ? Ont-ils de bonnes raisons d'agir ainsi ?

De son côté, le juriste, plus soucieux du « comment ? » que du « pourquoi ? » des choses, s'est spécialisé dans la conception et la fabrication des meilleurs arrangements institutionnels permettant de résoudre, au fur et à mesure, les questions issues de l'interaction sociale. En outre, le juriste imaginait les solutions à mettre en œuvre en cas de violation de l'ordre imaginé par le législateur.

Au total, dans une certaine harmonie, les deux disciplines participaient à la construction de l'ordre social en se comportant comme les deux faces d'une même pièce de monnaie. Le XIX^e et le XX^e siècles les ont vu se séparer progressivement jusqu'à la rupture, souvent conflictuelle. La divergence profonde des méthodes et la prétention des économistes à un statut de science « dure » sont deux motifs faisant rentrer les matières, non pas en une saine concurrence, mais en conflit. D'une part, les juristes n'ont pas grande difficulté à moquer certaines constructions des économistes dénuées de tout réalisme. D'autre part, les économistes affichent un certain scepticisme quant aux méthodes et aux résultats de l'approche juridique, lesquels souffrent à leurs yeux d'un sérieux déficit scientifique.

Il était pourtant inéluctable que les deux disciplines se retrouvent et dialoguent (à défaut de fusionner) au regard de leur sujet commun – l'individu – et de leur même territoire d'investigation – l'échange. La rencontre s'est faite via une nouvelle discipline : l'analyse économique du droit. Le fait que celle-ci ait été quasiment préemptée par les économistes ne doit pas faire oublier que ses pères fondateurs sont des juristes. Le plus connu d'entre eux, le professeur Ejan Mackaay, sera présent au colloque et un hommage lui sera rendu. Le pont de la réconciliation entre les juristes et les économistes, par l'analyse économique du droit, laisse espérer un dialogue d'une grande fécondité dont ce colloque donnera un témoignage, les juristes et les économistes étant à parité. Il est fort à parier que la période à venir mènera ces deux disciplines du divorce à la réconciliation.